

COMITÉ SYNDICAL DU 28 MAI 2026

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Election du Président

Point 2 : Election du Bureau Syndical

2.1_Election des Vice-Présidents

2.2_Election des assesseurs

2.3_Charte de l'élue local.e

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SCoT DU GRAND DOUAISIS
DU 28 MAI 2026

Date de la convocation : 21 mai 2026

Quorum : 31

Pouvoirs : 2

Nombre de membres en exercice : 61

Présents : 58

Excusés et absents : 1

Le Comité Syndical du 28 mai 2026 régulièrement convoqué par courriels et courriers le 21 mai 2026 s'est réuni à Gayant Expo (salon Marceline) – Route de Tournai, à Douai à 18h30, sous la présidence de M. Francis FUSTIN, puis M. Laurent KUMOREK, Président. Secrétaire de séance : M. Franck RIVIERRE.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	CŒUR D'OSTREVENT AGGLO
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (37) M. Marc BAILLEZ Mme Caroline BIENCOURT Mme Maryse CARLIER M. Didier DELILLE M. Éric DESENCLOS M. Alexis DUONSEIL M. Marc ELIAS M. Francis FUSTIN Mme Florence GEORGES M. Gilles GRESIAK Mme Virginie GUBBA M. Gilles HUMERY M. Jean-Christophe JACQ M. Henri JARUGA M. Laurent KUMOREK Mme Sylvie LASNE Mme Ludivine LEFRANC M. Jonathan LOGEON Mme Maryline LUCAS Mme Françoise MAËS Mme Nadine MORTELETTE M. Steve PATTE M. Jacques PETIT M. Georges PIOTROWSKI M. Jean-Marc RENARD M. Franck RIVIERRE M. Michel SALLIO M. Alain SAVARY M. Éric SILVAIN M. Xavier THIERRY M. Charles VAILLANT Mme Lucie VAILLANT M. Jean-Luc VANDENBEUCK M. Bruno VANDEVILLE M. Michel VENUTI M. Laurent VINCENT M. Christophe WOSKALO	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (18) M. Xavier BARTOSZEK M. Alain BRUNEEL M. Jean-Paul DAVOINE M. Frédéric DELANNOY M. Emeric DUMONTET M. Jean-Christophe FLEURY M. Laurent FLEURY M. Erich FRISON M. Éric GOUY M. Philippe LECOCQ M. Jérôme MATUSZEWSKI M. Claude MERLY M. Régis MINNENS Mme Jeanne ROMAN M. Fabien SAILLY M. Stanislas SZPERKA M. Michel TIEFENBACH Mme Catherine VANDEWALLE
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (2) M. Dominique PHILIPPE M. Christian POIRET	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (1) M. Bertrand VILAIN
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (0)	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (2) M. Sébastien GEIRNAERT a donné pouvoir à Claude MERLY M. Éric SOQUET a donné pouvoir à Frédéric DELANNOY
DELEGUES EXCUSES (3) M. Yvon BURY M. Abdallah MOHAMMED M. Brahim NOUI	DELEGUES EXCUSES (1) Mme Maryse PAYEN

Assistaient également à la réunion :

De l'équipe technique du SM SCoT : Mmes Chloé BECU, Catherine CADIX, Marie-Pierre LEKKE, Adeline PEROTIN, Sophie WANHAM, Rachel GHESQUIERE, Karine ORLIK et Mrs Antoine BLAS, Matthieu LEMPENS, Luis Miguel SANCHEZ et Arnaud QUESNOY.

M. F. FUSTIN : En ma qualité de doyen, j'ouvre officiellement cette séance du SCOT GRAND DOUAISIS. Nous allons maintenant procéder au vote de notre président. Je remercie chacune et chacun pour votre présence et votre engagement. Rappel des textes qui régissent la tenue de cette assemblée. Sur la question du quorum, le quorum est donc atteint dès que 31 délégués ou suppléants sont présents. Concernant les pouvoirs, il est rappelé que chaque délégué ne peut disposer que d'un seul pouvoir. Nomination du secrétaire de séance, qui est, contrairement aux doyens, le plus jeune. C'est M. Franck RIVIERRE, né le 21 janvier 1995. C'est le secrétaire de séance, M. Franck RIVIERRE, qui effectuera l'appel des délégués. A vous la parole, M. RIVIERRE.

M. F. RIVIERRE procède à l'appel.

M. F. FUSTIN : Je vous rappelle que le quorum est atteint dès que 31 délégués titulaires ou suppléants sont présents. Le quorum est atteint. Je rappellerai brièvement que l'élection du Président a lieu dans les conditions définies aux articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales. Suivant ces dispositions, l'élection du Président s'effectue au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Avant de demander qui est candidat à la présidence du SCOT GRAND DOUAISIS qui souhaite prendre la parole ? Oui, M. POIRET, je vous donne la parole.

M. C. POIRET : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues. Douais Agglo vous propose la candidature de Laurent Kumorek comme Président de notre SCOT GRAND DOUAISIS. Il est aujourd'hui, depuis le dernier mandat, Vice-Président au SCOT. Il connaît bien le fonctionnement de cette institution. Donc, il a toutes les compétences pour être, je l'espère ce soir, notre président.

M. F. FUSTIN : Je vous remercie. Vous avez la parole, M. DELANNOY.

M. F. DELANNOY : Bien. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis le Président de Coeur d'Ostrevent Agglo, nouvelle agglomération du Douaisis. Rappeler, juste ce soir, au moment où nous installons le nouvel exécutif du SCOT GRAND DOUAISIS, que, pour nous, mais aussi, je le sais, pour Douais Agglo, le SCOT GRAND DOUAISIS est devenu un outil stratégique majeur pour notre territoire. Ce n'est pas qu'une structure administrative. C'est un lieu où se construit la vision commune du Douaisis. Cette vision de développement, d'aménagement et surtout notre avenir. Donc, le SCOT GRAND DOUAISIS, c'est très important. C'est devenu très important depuis l'approbation du SCoT révisé en 2019 et l'adoption du Plan Climat Air Territorial en 2020. En tout cas, au fil des différents mandats, on a mis en place de nombreux projets qui ont été menés par l'ensemble des équipes, que je remercie au fil du temps pour tout ce travail réalisé. Bien sûr, au premier chef, nous sommes en réflexion importante sur la territorialisation du Zéro Artificialisation Net (ZAN) et la réduction de l'artificialisation des sols. C'est un sujet majeur et fondamental pour notre avenir. Mais au-delà de ça, même si le travail n'a pas toujours été simple, il a nécessité du dialogue, de l'écoute et parfois, quelquefois, des arbitrages difficiles. Moi, je voulais juste dire que si le SCOT GRAND DOUAISIS en est arrivé là aujourd'hui, ce n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat d'un état d'esprit qui est fondé sur le dialogue, le respect entre les collectivités, entre Douais Agglo et entre Coeur d'Ostrevent Agglo, la recherche permanente du consensus, la capacité à dépasser les clivages politiques lorsque l'intérêt du territoire l'exige. Je veux dire aujourd'hui clairement que ce consensus entre nos deux intercommunalités a été une force entre Douais Agglo et Coeur d'Ostrevent Agglo. Et je l'espère, je le sais, nous travaillerons ensemble à l'échelle du Douaisis dans le respect de chacun, sans esprit d'hégémonie, sans logique partisane et toujours dans cette stabilité et cette confiance mutuelle et c'est comme cela qu'on continuera à faire avancer le SCOT. En tout cas, à Coeur d'Ostrevent Agglo, nous resterons pleinement mobilisés dans cette dynamique. Nos présidents, nos Vice-Présidents, nos délégués communautaires et l'ensemble des représentants continueront à participer activement aux travaux du syndicat avec l'objectif clair de défendre les

intérêts de notre territoire et de nos communes. J'ai donc bien entendu Christian POIRET et je peux dire que dans cet esprit de responsabilité, d'équilibre et de coopération, Coeur d'Ostrevent Agglo soutiendra la candidature à la présidence du SCOT GRAND DOUAISIS de Laurent KUMOREK. Je vous remercie.

POINT 1 : Election du Président

M. F. FUSTIN : Avant de passer au vote, je vous rappelle en quatre points les modalités du vote. Chaque délégué dispose sur sa table des bulletins blancs et des enveloppes. Vous devez attendre que chaque rang soit appelé à se lever pour aller voter et respecter le sens de circulation de la gauche vers la droite. Chacun devra reporter sur ce bulletin son intention de vote. Vous avez à votre disposition deux isoairs au fond de la salle. Vous déposerez votre bulletin dans l'enveloppe, puis dans l'urne et vous procéderez à l'émargement. Je vous remercie d'utiliser le stylo mis à votre disposition sur votre table pour l'émargement. Nous allons donc passer au vote.

M. F. FUSTIN : Bien, le dépouillement a été réalisé par les équipes du SCOT GRAND DOUAISIS, proclamation des résultats. Donc, il y a eu 60 votants, 60 exprimés. Le candidat, Laurent KUMOREK, est élu avec 60 voix. Merci pour votre participation et je suis très heureux de donner maintenant la parole à notre nouveau président pour la suite de nos travaux.

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et à tous. Alors, je voudrais en premier lieu remercier Francis FUSTIN, notre doyen qui a présidé le début de séance. Merci, Francis. Remercier aussi Franck RIVIERRE pour l'appel. Merci, Franck. C'est le plus jeune. C'est beau d'être jeune. Et puis, m'adresser à vous, cher(e)s collègues, je vous remercie. J'ai un peu d'émotion, vous vous en doutez bien. Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez en me nommant président. Alors, bien sûr, président du SCOT GRAND DOUAISIS, c'est une forte responsabilité, une lourde responsabilité. Vous m'offrez l'opportunité de porter un des beaux costumes de présidence, celui du SCOT. Je pense que peut-être certains se disent qu'il est un peu grand pour moi ou mal taillé. Je vous dirai tout simplement qu'il me sied bien, qu'il est bien taillé, qu'il fera, qu'il mettra en valeur mon côté sportif quand je viendrai à votre rencontre comme un président qui sera à l'écoute et qui saura vous entendre. Je suis extrêmement heureux et honoré d'être président du SCOT. Et puis, ma première pensée va aux deux présidents d'agglomération, mon cher Frédéric et mon cher Christian, président l'un de Coeur d'Ostrevent Agglo, l'autre de Douais Agglo. C'est un honneur d'avoir deux présidents au sein du SCOT et qui montrent bien, au travers de leur présence, l'importance du SCOT. Alors bien sûr, j'eusse préféré ou espéré avoir peut-être des petits mots à mon encontre, mais comme une de mes qualités est l'humilité, je sais qu'ils n'ont pas osé. Alors je me propose de vous dire que dans mes qualités, il y a le courage, il y a l'envie, il y a le terrain, et le terrain, je veux le parcourir. Parcourir le terrain, c'est important. Il y a la force de travail et puis il y a la passion, la passion de ce territoire. Alors aux deux présidents, et j'ai entendu vos propos, aujourd'hui, quand j'intégrerai le bureau du SCOT, je découvrirai un crayon. Ce crayon, je le tiendrai comme vous le tenez. Nous allons écrire une belle page de ce territoire ensemble. Nous allons, non pas chacun de notre côté, écrire, soit sur le livre d'une agglomération, soit sur le livre du SCOT, quelques mots. Nous allons partager un livre qui s'appelle le territoire du Douais. Nous allons tenir trois crayons. Nous allons travailler ensemble. Vous pouvez compter sur moi. Je serai à vos côtés comme je sais que vous serez à mes côtés. L'ensemble des équipes seront derrière moi. Nous travaillerons ensemble. Et je regarde les équipes dans la salle. Nous écouterons les présidents. Nous les entendrons. Nous travaillerons. Nous ferons des rendus. Nous regarderons dans la même direction celle d'un avenir du territoire pour les concitoyennes et les concitoyens qui nous ont donné la chance d'être élus. Merci à vous de votre présence. Je remercie aussi la présence au passage du président du département du Nord, M. POIRET, que j'ai vue dans la salle. Ma deuxième pensée va bien évidemment aux équipes. Alors, on ne se découvre pas puisqu'on s'est côtoyé pendant six ans. Moi, je voudrais les rassurer. Je vais les écouter aussi. Je vais travailler avec vous. Vous allez aussi beaucoup travailler. Nous allons partager de bons moments. Nous sommes attendus, mais nous serons au rendez-vous. Ne vous inquiétez pas. Je finirai juste mon propos. Vous savez, quand on a un beau costume, et je m'adresse aux équipes comme celui du président du SCOT, et qu'on a une belle équipe comme celle du SCOT, j'ose espérer que vous soyez ma belle chemise blanche qui accompagnera ce beau costume. Et

quand je vous ai croisés tout à l'heure, je vous ai trouvés toutes et tous pétillants, tous radieux. Je me dis que vous aurez plaisir à me fournir une belle cravate bariolée, et j'irai sur ce beau territoire représenter le SCOT. Travaillez fort, travaillez dur, et vous ferez de moi un bon président. Je sais que vous serez à mes côtés. Je serai à vos côtés. Et si le travail est bien fait, vous m'offrirez l'opportunité, lors de mes propos, en dehors du SCOT, de pouvoir dire : Vive le SCOT, vive Coeur d'Ostrevent Agglo, vive Douaisis Agglo, vive le Grand Département du Nord, vive cette belle région des Hauts-de-France, et avec passion, je pourrais dire vive la République, vive la France. Merci.

POINT 2 : Election du Bureau Syndical

M. LE PRÉSIDENT : Alors on va passer au point 2, l'élection du bureau syndical. Nous allons changer un tout petit peu de technique. Au lieu de se lever et aller au niveau de l'isoloir et aller à l'urne, on fera déplacer l'urne. Ça ira plus vite, on gagnera un peu de temps. Alors conformément au statut du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis, article 4, le bureau comprend un Président, 8 Vice-Présidents et 9 assesseurs issus du Comité Syndical. Nous allons procéder à l'élection des vice-présidents. Vu les dispositions de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui renvoie au dispositif d'un même code applicable aux communes en matière d'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau d'une syndicat mixte fermé composé de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale, vu les dispositions relatives à l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau tels que précisés aux articles L 2122-4 et L2122-7 du CGCT, entendus que les Vice-Présidents sont élus parmi les membres du Comité Syndical au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue, que les Vice-Présidents prennent rang dans l'ordre de leur élection. Je vous propose de passer à l'élection des Vice-Présidents.

Election du 1^{er} Vice-Président

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons échangé avec les agglomérations. Je vais donc me permettre de vous proposer les Vice-Présidences des différentes agglomérations. Je propose donc pour le premier Vice-Président en charge des finances, Monsieur Claude MERLY. Y a-t-il un autre candidat ? Je vous propose de passer au vote. Merci. Les résultats pour l'élection du premier Vice-Président, 60 votants, 58 exprimés, 1 nul, 1 blanc, 58 voix pour Claude MERLY Claude, je t'invite à me rejoindre, s'il te plaît.

Election du 2^{ème} Vice-Président

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer au vote du deuxième Vice-Président qui sera une Vice-Présidente. Je vous propose pour la Vice-Présidence en charge de la transition énergétique et climat, Madame Florence GEORGES. Y a-t-il un autre candidat ? Non ? Merci. Je vous propose de passer au vote. Alors, élection du deuxième Vice-Président, 60 votants, 60 exprimés, 0 nul, 0 blanc, Madame Florence Georges élue avec 60 voix. Florence, tu peux venir nous rejoindre.

Election du 3^{ème} Vice-Président

M. LE PRÉSIDENT : Alors, pour la troisième Vice-Présidence en charge du développement économique et du commerce, je vous propose Monsieur Franck RIVIERRE. Y a-t-il d'autres candidats ? Non ? Nous pouvons passer au vote. Élection du troisième Vice-Président, 60 votants, 58 exprimés, 0 nul, 2 blancs, Monsieur Franck RIVIERRE, élu avec 58 voix. Franck, tu peux nous rejoindre, s'il te plaît.

Election du 4^{ème} Vice-Président

M. LE PRÉSIDENT : On passe à l'élection du quatrième Vice-Président. Vice-Président en charge des transports, de la mobilité et du numérique, je vous propose la candidature de Monsieur Jérôme MATUSZEWSKI. Regarder

bien l'écran pour l'orthographe. C'est un nom polonais, je sais de quoi je parle. Y a-t-il un autre candidat ? Non ? Nous pouvons procéder au vote. Merci. Élection du quatrième Vice-Président, 60 votants, 57 exprimés, 1 nul, 2 blancs. 57 voix pour Monsieur Jérôme MATUSZEWSKI. Jérôme, tu peux nous rejoindre, s'il te plaît.

Election du 5^{ème} Vice-Président

M. LE PRÉSIDENT : Pour la cinquième Vice-Présidence, pour la prise en charge de l'habitat et du foncier, je vous propose Monsieur Francis FUSTIN. Y a-t-il d'autres candidats ? Non ? Nous pouvons procéder au vote, merci. Élection du cinquième Vice-Président, 60 votants, 56 exprimés, 1 nul, 3 blancs. 56 voix pour Monsieur Francis FUSTIN. Tu peux nous rejoindre, Francis, s'il te plaît.

Election du 6^{ème} Vice-Président

M. LE PRÉSIDENT : Élection du sixième Vice-Président, en charge de la santé, qualité de l'air et de la filière agricole, je vous propose Monsieur Éric SILVAIN. Y a-t-il un autre candidat ? Nous pouvons procéder au vote, merci. Élection du sixième Vice-Président, 60 votants, 56 exprimés, 2 nuls, 2 blancs, 56 voix pour Monsieur Éric SILVAIN. Éric, tu peux nous rejoindre.

Election du 7^{ème} Vice-Président

M. LE PRÉSIDENT : Élection du septième Vice-Président, en charge de l'environnement et de la biodiversité, je vous propose Monsieur Christophe WOSKALO. Y a-t-il d'autres candidats ? Merci, nous pouvons procéder au vote. Élection du septième Vice-Président, 60 votants, 59 exprimés, 1 blanc. Christophe WOSKALO, élu avec 59 voix. Christophe, tu peux nous rejoindre.

Election du 8^{ème} Vice-Président

M. LE PRÉSIDENT : Élection du huitième Vice-Président, en charge des paysages, patrimoine et du tourisme. Je vous propose la candidature de Madame Catherine VANDEWALLE. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non ? Nous pouvons procéder au vote. Élection du huitième Vice-Président, 60 votants, 59 exprimés, 1 blanc. Madame Catherine VANDEWALLE, 59 voix. Tu peux venir nous rejoindre Catherine.

Election des assesseurs

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant au vote des assesseurs. Ce que je vous propose, pour gagner un peu de temps, c'est de voter à main levée. Je vais donc passer forcément au vote d'autorisation de voter à main levée. S'il y a un contre ou une abstention, nous resterons au mode bulletin. Qui est contre un vote à main levée ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci. Néanmoins, le vote des assesseurs se fera de manière uninominale. Donc on va voter 9 fois.

Pour le premier assesseur, je vous propose Mme Nadine MORTELETTE. Y a-t-il d'autres candidats ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, merci.

Pour le deuxième assesseur, je vous propose Mme Jeanne ROMAN. Qui est contre ? Alors, avant je vais demander est-ce qu'il y a un autre candidat ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. A l'unanimité.

Troisième assesseur, je vous propose M. Michel SALLIO. Est-ce qu'il y a un autre candidat ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. A l'unanimité.

Quatrième assesseur, je vous propose M. Henri JARUGA. Est-ce qu'il y a un autre candidat ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci.

Pour le cinquième assesseur, je vous propose M. Jean-Christophe FLEURY. Est-ce qu'il y a un autre candidat ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci.

Pour le sixième assesseur, je vous propose Mme Lucie VAILLANT. Est-ce qu'il y a un autre candidat ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci.

Pour le septième assesseur, je vous propose M. Brahim NOUI. Est-ce qu'il y a un autre candidat ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci.

Pour le huitième assesseur, je vous propose M. Jean-Paul DAVOINE. Est-ce qu'il y a un autre candidat ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. A l'unanimité.

Pour le neuvième assesseur, je vous propose M. Georges PIOTROWSKI. Est-ce qu'il y a un autre candidat ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci.

Je vais devoir vous faire la lecture de la charte de l'élu local. Pendant cette lecture, nous allons passer avec les feuilles d'émargement pour les signatures pour le vote des assesseurs. Vous allez signer neuf fois. Je vous ferai la lecture durant ce temps-là pour gagner un peu de temps. On y va. On est parti avec les feuilles. Je regarde les équipes. On y va. Je commence la lecture. Vous la connaissez tous, mais c'est une obligation. Donc, on va la lire. Charte de l'élu local. La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 prévoit que lors de la première réunion des organes délibérants, immédiatement après l'élection de l'exécutif, le nouveau président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. La charte de l'élu local. Tout mandat local se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L 1111-13 et L 1111-14 Code Général des Collectivités Territoriales. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Article L 1111-13 du Code général des collectivités territoriales : Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ces fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions prises dans le cadre de ses fonctions. L'élu local déclare dans un registre tenu par la collectivité territoriale les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L.1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales : Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi. Les élus locaux sont affiliés pour l'exercice de leur mandat au Régime Général de la Sécurité Sociale dans les conditions définies par l'article L 382-31 du Code de

la Sécurité Sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent Code. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la Collectivité Territoriale conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent code. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux, il s'exerce dans les conditions fixées par le précédent code. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L 1111-13. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. Voilà, merci. Je vais demander aussi à la fin des signatures à ce que les assesseurs viennent nous rejoindre afin de signer certains documents administratifs. Merci.

Je profite de l'occasion pour vous dire qu'il y a un petit verre de l'amitié qui est prévu à la fin des élections.

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Tout mandat local se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Article L 1111-13 du code général des collectivités territoriales (créé par la LOI n°2025-1249 du 22 décembre 2025 - art. 9) :

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L 1111-14 du code général des collectivités territoriales (créé par la LOI n°2025-1249 du

22 décembre 2025 - art. 9) :

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 28 MAI 2026

Date de la convocation : 21 mai 2026

Quorum : 31

Pouvoirs : 2

Nombre de membres en exercice : 61

Présents : 58

Excusés et absents : 1

Le Comité Syndical du 28 mai 2026 régulièrement convoqué par courriels et courriers le 21 mai 2026 s'est réuni à Gayant Expo (salon Marceline) – Route de Tournai à Douai à 18h30 sous la présidence de M. Francis FUSTIN, doyen de l'assemblée. Secrétaire de séance : M. Franck RIVIERRE.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	CŒUR D'OSTREVENT AGGLO
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (37) M. Marc BAILLEZ Mme Caroline BIENCOURT Mme Maryse CARLIER M. Didier DELILLE M. Eric DESENCLOS M. Alexis DUCONSEIL M. Marc ELIAS M. Francis FUSTIN Mme Florence GEORGES M. Gilles GRESIAK Mme Virginie GUBBA M. Gilles HUMERY M. Jean-Christophe JACQ M. Henri JARUGA M. Laurent KUMOREK Mme Sylvie LASNE Mme Ludvine LEFRANC M. Jonathan LOGEON Mme Maryline LUCAS Mme Françoise MAËS Mme Nadine MORTELETTE M. Steve PATTE M. Jacques PETIT M. Georges PIOTROWSKI M. Jean-Marc RENARD M. Franck RIVIERRE M. Michel SALLIO M. Alain SAVARY M. Eric SILVAIN M. Xavier THIERRY M. Charles VAILLANT Mme Lucie VAILLANT M. Jean-Luc VANDENBEUCK M. Bruno VANDEVILLE M. Michel VENUTI M. Laurent VINCENT M. Christophe WOSKALO	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (18) M. Xavier BARTOSZEK M. Alain BRUNEEL M. Jean-Paul DAVOINE M. Frédéric DELANNOY M. Emeric DUMONTET M. Jean-Christophe FLEURY M. Laurent FLEURY M. Erich FRISON M. Eric GOUY M. Philippe LECOCQ M. Jérôme MATUSZEWSKI M. Claude MERLY M. Régis MINNENS Mme Jeanne ROMAN M. Fabien SAILLY M. Stanislas SZPERKA M. Michel TIEFENBACH Mme Catherine VANDEWALLE
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (2) M. Dominique PHILIPPE M. Christian POIRET	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (1) M. Bertrand VILAIN
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR ()	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (2) M. Sebastien GEIRNAERT a donné pouvoir à Claude MERLY M. Eric SOQUET a donné pouvoir à Frédéric DELANNOY
DELEGUES EXCUSES (3) M. Yvon BURY M. Abdallah MOHAMMED M. Brahim NOUI	DELEGUES EXCUSES (1) Mme Maryse PAYEN

Assistaient également à la réunion :

De l'équipe technique du SM SCoT : Mesdames Chloé Bécu, Catherine CADIX, Sophie WANHAM, Karine ORLIK, Rachel GHESQUIERE, Marie-Pierre LEKKE, Adeline PEROTIN et Messieurs Antoine BLAS, Matthieu LEMPENS, Arnaud QUESNOY, Luis-Miguel SANCHEZ.

Objet : Election du Président du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Monsieur le Doyen de l'assemblée expose,

Conformément aux articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des collectivités territoriales, le Président du SCOT GRAND DOUAISIS est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Laurent KUMOREK, délégué titulaire de Douaisis Agglo, est candidat à la présidence du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	60
Laurent KUMOREK a obtenu :	60 voix

Ayant obtenu 60 voix sur 60, soit la majorité absolue, Monsieur Laurent KUMOREK est élu Président du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Fait à Douai, le 29 mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le Président du SCOT GRAND DOUAISIS,


Laurent KUMOREK

Transmis en Sous-préfecture de Douai, le : 29 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 28 MAI 2026

Date de la convocation : 21 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 61

Quorum : 31

Présents : 58

Pouvoirs : 2

Excusés et absents : 1

Le Comité Syndical du 28 mai 2026 régulièrement convoqué par courriels et courriers le 21 mai 2026 s'est réuni à Gayant Expo (salon Marceline) – Route de Tournai, à Douai à 18h30, sous la présidence de M. Laurent KUMOREK, Président. Secrétaire de séance : M. Franck RIVIERRE.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	CŒUR D'OSTREVENT AGGLO
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (37) M. Marc BAILLEZ Mme Caroline BIENCOURT Mme Maryse CARLIER M. Didier DELILLE M. Éric DESENCLOS M. Alexis DUCONSEIL M. Marc ELIAS M. Francis FUSTIN Mme Florence GEORGES M. Gilles GRESIAK Mme Virginie GUBBA M. Gilles HUMERY M. Jean-Christophe JACQ M. Henri JARUGA M. Laurent KUMOREK Mme Sylvie LASNE Mme Ludivine LEFRANC M. Jonathan LOGEON Mme Maryline LUCAS Mme Françoise MAËS Mme Nadine MORTELETTE M. Steve PATTE M. Jacques PETIT M. Georges PIOTROWSKI M. Jean-Marc RENARD M. Franck RIVIERRE M. Michel SALLIO M. Alain SAVARY M. Éric SILVAIN M. Xavier THIERRY M. Charles VAILLANT Mme Lucie VAILLANT M. Jean-Luc VANDENBEUCK M. Bruno VANDEVILLE M. Michel VENUTI M. Laurent VINCENT M. Christophe WOSKALO	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (18) M. Xavier BARTOSZEK M. Alain BRUNEEL M. Jean-Paul DAVOINE M. Frédéric DELANNOY M. Emeric DUMONTET M. Jean-Christophe FLEURY M. Laurent FLEURY M. Erich FRISON M. Éric GOUY M. Philippe LECOCQ M. Jérôme MATUSZEWSKI M. Claude MERLY M. Régis MINNENS Mme Jeanne ROMAN M. Fabien SAILLY M. Stanislas SZPERKA M. Michel TIEFENBACH Mme Catherine VANDEWALLE
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (2) M. Dominique PHILIPPE M. Christian POIRET	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (1) M. Bertrand VILAIN
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (0)	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (2) M. Sébastien GEIRNAERT a donné pouvoir à Claude MERLY M. Éric SOQUET a donné pouvoir à Frédéric DELANNOY
DELEGUES EXCUSES (3) M. Yvon BURY M. Abdallah MOHAMMED M. Brahim NOUI	DELEGUES EXCUSES (1) Mme Maryse PAYEN

Assistaient également à la réunion :

De l'équipe technique du SM SCoT : Mesdames Chloé Bécu, Catherine CADIX, Sophie WANHAM, Karine ORLIK, Rachel GHESQUIERE, Marie-Pierre LEKKE, Adeline PEROTIN et Messieurs Antoine BLAS, Matthieu LEMPENS, Arnaud QUESNOY, Luis-Miguel SANCHEZ.

Objet : Election des Vice-Présidents du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Monsieur le Président expose,

Il y a lieu de renouveler le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis suite au renouvellement des conseils communautaires.

Conformément à l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales, l'élection des Vice-présidents du Syndicat Mixte a lieu dans les conditions définies par les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints.

Election du 1^{er} Vice-président

Monsieur Claude MERLY est candidat au poste de 1^{er} Vice-président.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	58
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins blancs :	1
Claude MERLY a obtenu :	58 Voix

Monsieur **Claude MERLY** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 1^{er} Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 2^{ème} Vice-président

Madame Florence GEORGES est candidate au poste de 2^{ème} Vice-président.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	60
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins blancs :	0
Florence GEORGES a obtenu :	60 Voix

Madame **Florence GEORGES** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 2^{ème} Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 3^{ème} Vice-président

Monsieur Franck RIVIERRE est candidat au poste de 3^{ème} Vice-président.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	58
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins blancs :	2
Franck RIVIERRE a obtenu :	58 Voix

Monsieur **Franck RIVIERRE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 3^{ème} Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 4^{ème} Vice-président

Monsieur Jérôme MATUSZEWSKI est candidat au poste de 4^{ème} Vice-président.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le



ID : 059-255902850-20260529-CS_8_2026-DE

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	57
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins blancs :	2
Jérôme MATUSZEWSKI a obtenu :	57 Voix

Monsieur **Jérôme MATUSZEWSKI** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 4^{ème} Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 5^{ème} Vice-président

Monsieur Francis FUSTIN est candidat au poste de 5^{ème} Vice-président.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	56
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins blancs :	3
Francis FUSTIN a obtenu :	56 Voix

Monsieur **Francis FUSTIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 5^{ème} Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 6^{ème} Vice-président

Monsieur Éric SILVAIN est candidat au poste de 6^{ème} Vice-président.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	56
Nombre de bulletins nuls :	2
Nombre de bulletins blancs :	2
Éric SILVAIN a obtenu :	56 Voix

Monsieur **Éric SILVAIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 6^{ème} Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 7^{ème} Vice-président

Monsieur Christophe WOSKALO est candidat au poste de 7^{ème} Vice-président.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	59
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins blancs :	1
Christophe WOSKALO a obtenu :	59 Voix

Monsieur **Christophe WOSKALO** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 7^{ème} Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 8^{ème} Vice-président

Madame Catherine VANDEWALLE est candidate au poste de 8^{ème} Vice-président.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	59
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins blancs :	1
Catherine VANDEWALLE a obtenu :	59 Voix

Madame **Catherine VANDEWALLE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 8^{ème} Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Fait à Douai, le 29 mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le Président du SCOT GRAND DOUAISIS,



Laurent KUMOREK

Transmis en Sous-préfecture de Douai, le : 29 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 28 MAI 2026

Date de la convocation : 21 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 61

Quorum : 31

Présents : 58

Pouvoirs : 2

Excusés et absents : 1

Le Comité Syndical du 28 mai 2026 régulièrement convoqué par courriels et courriers le 21 mai 2026 s'est réuni à Gayant Expo (salon Marceline) – Route de Tournai, à Douai à 18h30, sous la présidence de M. Laurent KUMOREK, Président. Secrétaire de séance : M. Franck RIVIERRE.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	CŒUR D'OSTREVENT AGGLO
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (37) M. Marc BAILLEZ Mme Caroline BIENCOURT Mme Maryse CARLIER M. Didier DELILLE M. Éric DESENCLOS M. Alexis DU CONSEIL M. Marc ELIAS M. Francis FUSTIN Mme Florence GEORGES M. Gilles GRESIAK Mme Virginie GUBBA M. Gilles HUMERY M. Jean-Christophe JACQ M. Henri JARUGA M. Laurent KUMOREK Mme Sylvie LASNE Mme Ludivine LEFRANC M. Jonathan LOGEON Mme Maryline LUCAS Mme Françoise MAËS Mme Nadine MORTELETTE M. Steve PATTE M. Jacques PETIT M. Georges PIOTROWSKI M. Jean-Marc RENARD M. Franck RIVIERRE M. Michel SALLIO M. Alain SAVARY M. Éric SILVAIN M. Xavier THIERRY M. Charles VAILLANT Mme Lucie VAILLANT M. Jean-Luc VANDENBEUCK M. Bruno VANDEVILLE M. Michel VENUTI M. Laurent VINCENT M. Christophe WOSKALO	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (18) M. Xavier BARTOSZEK M. Alain BRUNEEL M. Jean-Paul DAVOINE M. Frédéric DELANNOY M. Emeric DUMONTET M. Jean-Christophe FLEURY M. Laurent FLEURY M. Erich FRISON M. Éric GOUY M. Philippe LECOCQ M. Jérôme MATUSZEWSKI M. Claude MERLY M. Régis MINNENS Mme Jeanne ROMAN M. Fabien SAILLY M. Stanislas SZPERKA M. Michel TIEFENBACH Mme Catherine VANDEWALLE
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (2) M. Dominique PHILIPPE M. Christian POIRET	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (1) M. Bertrand VILAIN
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (0)	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (2) M. Sébastien GEIRNAERT a donné pouvoir à Claude MERLY M. Éric SOQUET a donné pouvoir à Frédéric DELANNOY
DELEGUES EXCUSES (3) M. Yvon BURY M. Abdallah MOHAMMED M. Brahim NOUI	DELEGUES EXCUSES (1) Mme Maryse PAYEN

Assistaient également à la réunion :

De l'équipe technique du SM SCOT : Mesdames Chloé Bécu, Catherine CADIX, Sophie WANHAM, Karine ORLIK, Rachel GHESQUIERE, Marie-Pierre LEKKE, Adeline PEROTIN et Messieurs Antoine BLAS, Matthieu LEMPENS, Arnaud QUESNOY, Luis-Miguel SANCHEZ.

Monsieur le Président expose,

Il y a lieu de renouveler le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis suite au renouvellement des conseils communautaires.

Conformément à l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales, l'élection des Assesseurs du Syndicat Mixte a lieu dans les conditions définies par les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints.

Election du 1^{er} Assesseur

Madame Nadine MORTELETTE est candidate au poste de 1^{er} Assesseur.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
Nadine MORTELETTE a obtenu :	60 Voix

Madame Nadine MORTELETTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 1^{er} Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 2^{ème} Assesseur

Madame Jeanne ROMAN est candidate au poste de 2^{ème} Assesseur.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
Jeanne ROMAN a obtenu :	60 Voix

Madame Jeanne ROMAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 2^{ème} Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 3^{ème} Assesseur

Monsieur Michel SALLIO est candidat au poste de 3^{ème} Assesseur.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
Michel SALLIO a obtenu :	60 Voix

Monsieur Michel SALLIO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 3^{ème} Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 4^{ème} Assesseur

Monsieur Henri JARUGA est candidat au poste de 4^{ème} Assesseur.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
---------------------	----

Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
Henri JARUGA a obtenu :	60 Voix

Monsieur Henri JARUGA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 4^{ème} Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 5^{ème} Assesseur

Monsieur Jean-Christophe FLEURY est candidat au poste de 5^{ème} Assesseur.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
Jean-Christophe FLEURY a obtenu :	60 Voix

Monsieur Jean-Christophe FLEURY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 5^{ème} Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 6^{ème} Assesseur

Madame Lucie VAILLANT est candidate au poste de 6^{ème} Assesseur.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
Lucie VAILLANT a obtenu :	60 Voix

Madame Lucie VAILLANT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 6^{ème} Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 7^{ème} Assesseur

Monsieur Brahim NOUI est candidat au poste de 7^{ème} Assesseur.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
Brahim NOUI a obtenu :	60 Voix

Monsieur Brahim NOUI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 7^{ème} Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 8^{ème} Assesseur

Monsieur Jean-Paul DAVOINE est candidat au poste de 8^{ème} Assesseur.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
---------------------	----

Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
Jean-Paul DAVOINE a obtenu :	60 Voix

Monsieur Jean-Paul DAVOINE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 8^{ème} Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 9^{ème} Assesseur

Monsieur Georges PIOTROWSKI est candidat au poste de 9^{ème} Assesseur.

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	5
Suffrages exprimés :	55
Georges PIOTROWSKI a obtenu :	55 Voix

Monsieur Georges PIOTROWSKI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 9^{ème} Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Fait à Douai, le 29 mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le Président du SCOT GRAND DOUAISIS,


Laurent KUMOREK

Transmis en Sous-préfecture de Douai, le : 29 mai 2026